

Commune de Assé-le-Bérenger

**ARRETE N° 09/2025  
AUTORISANT LE STATIONNEMENT LE 29 JUILLET  
2025 DE DEUX CAMIONS DE DEMENAGEMENT  
DEVANT LE 6 PLACE DE L'EGLISE PAR SARL  
AGUILAR DEMENAGEMENT**

Le maire de la Commune d'ASSE LE BERENGER

Vu le Code de la route et notamment ses articles R411-8, R411-25,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-1,

Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière –(livre I – Huitième partie – signalisation temporaire)

Considérant qu'il a été jugé nécessaire d'accéder à la demande de la SARL AGUILAR DEMENAGEMENT (LAURENT DEMENAGEMENT), domiciliée 19, rue du Pont Colbert – 78000 VERSAILLES, en date du 23 juillet 2025,

**A R R E T E**

**Article 1er :**

En raison d'un déménagement, la SARL AGUILAR DEMENAGEMENT (LAURENT DEMENAGEMENT), domiciliée à Versailles, est autorisée à stationner deux camions de déménagement devant le 6 place de l'Eglise, sur la voie publique (**ruelle entre l'église et le 6 place de l'église**) le :

\* Mardi 29 juillet 2025 entre 8h00 et 18h00.

**Article 2 :**

**La signalisation sera mise en place par la SARL AGUILAR DEMENAGEMENT (LAURENT DEMENAGEMENT).**

**Article 3 :**

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Mayenne à LAVAL,
- M. le Chef du Centre d'Incendie et Secours d'EVRON,

- M. le Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours  
(39 rue Mazagran – BP 1429 – 53014 LAVAL CEDEX)
- M. le Chef d'Agence Technique Départementale Centre LAVAL,
- SARL AGUILAR DEMENAGEMENT

A ASSE LE BERENGER,  
Le 23/07/2025  
Le maire,

François LEROUX



*J.P. Aubin  
et Aguilard*